

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 1

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt deux

Le : **19 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **9 septembre 2022**

**Présents :** *BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE ; M GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBATEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.*

**Ont donné procuration :** *LACOURARIE S à BUISSON M.*

**Secrétaire de séance :** *Michel GAUDILLERE*

**OBJET :** D2022\_8\_1  
Décision modificative N°2  
sur le budget général

Le rapporteur fait part que des virements de crédits sont nécessaires sur le budget général, à la section investissement.

En effet, suite à la possibilité d'obtenir des subventions de l'Éducation Nationale pour l'acquisition de nouveaux capteurs de CO2, il a été décidé de les acquérir pour un montant de 2800 euros.

De plus, il est constaté des dépassements de crédits concernant la Salle des fêtes.

Il s'avère que le budget (cumulé depuis 2019) attribué pour cette opération est de 1 058 505.18 euros. Que le montant des marchés (initiaux + avenants) et des devis signés hors marchés sont de 1 054 815 euros ; qu'il a été appliqué des révisions de prix sur les marchés d'un montant de + 45 607,45 €. A ce jour, le montant des opérations réalisées et payées s'élève à 1 036 532.29 euros et le montant des opérations réalisées RESTANT A PAYER s'élève à 63 890.16 euros.

En conséquence il en résulte que le montant total dépensé pour cet investissement sera de 1 100 422.45 euros.

Nous constatons donc que l'insuffisance de crédits affectés à la seule opération de la Salle de fêtes est de 41 917.27 euros (1 058 505.18 euros – 1 100 422.45 euros) à laquelle, il faut ajouter des crédits pour la sonorisation pour un montant de 31 000 €. Il est proposé de prendre les crédits manquants sur les dépenses imprévues soit 73 000 €.

**AR Prefecture**

016-211600614-20220919-D2022\_8\_1-DE  
Reçu le 23/09/2022  
Publié le 23/09/2022

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, vote les virements de crédits ci-dessous :**

<b>Objet</b>	<b>Article/opération</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition de capteurs de CO2	2188/op 202204	+ 2 800.00 €	
Subvention Education Nationale capteurs CO2	1321/op 202204		+ 2 800.00 €
Porte préau Prévôterie	2313/op 202104	- 1 078.00 €	
Porte préau Prévôterie	2313/op 202204	+ 1 078.00 €	
Réhabilitation salle des fêtes	2313/op 201709	+ 42 000.00 €	
Réhabilitation SDF Sonorisation	2188/op 201709	+ 31 000.00 €	
Dépenses imprévues	020	- 73 000.00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 800.00 €</b>	<b>+ 2 800.00 €</b>

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 22 septembre 2022**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 22 septembre 2022**

Le Maire,